

Les crédits

munitions nécessaires. Elle reconnaît que les mesures en place pour la préservation et la gestion des ressources biologiques en haute mer ne produisent pas les effets désirés et qu'elles sont insuffisantes pour faire respecter les dispositions de la Convention sur le droit de la mer. C'est une question que nous aborderons avec les autres pays qui participeront à la CNUED en juin. Elle demandait aux États d'interdire toute méthode et habitude de pêche qui puisse avoir un impact négatif sur la conservation et la gestion des ressources biologiques de la haute mer et de prendre les mesures nécessaires pour donner leur plein effet aux dispositions pertinentes de la Convention sur le droit de la mer de 1982. Elle demandait aussi aux États de respecter les programmes établis par les organismes régionaux du domaine des pêches, en prenant des mesures efficaces de surveillance et de coercition.

C'est dans ce contexte de crise au sein de l'industrie de la pêche dans l'est du Canada et d'inquiétude internationale grandissante, à cause principalement des efforts du présent gouvernement à l'égard des problèmes créés par la surpêche des flottes de pêche lointaine, que le Canada a présenté à la CNUED sa proposition relative à la pêche en haute mer. Cette initiative vise l'élaboration de principes précis et de mesures conformes à la Convention sur le droit de la mer, qui permettraient de donner plein effet aux dispositions de cette convention, de donner plus de pouvoir aux organismes régionaux et de veiller à ce que soit reconnu l'intérêt spécial que portent les États côtiers aux stocks chevauchant les limites. Ainsi, on obtiendrait un programme juridique efficace qui permettrait de mieux contrôler les activités en haute mer. Nous sommes optimistes quant à notre possibilité d'atteindre cet objectif.

La première étape dans l'élaboration des principes et des mesures a eu lieu lors de la conférence juridique de St. John's, à Terre-Neuve, en septembre 1990. On a alors reconnu la nécessité de ces mesures et on est arrivé à un ensemble de conclusions qui reflétaient une meilleure entente quant à la façon d'interpréter et d'appliquer les règles du droit international. En mai, à Santiago, Chili, lors d'une rencontre entre les États de l'Amérique latine, la Nouvelle-Zélande et le Canada, on a poursuivi le travail d'élaboration des principes et des mesures. Il s'agit du document de Santiago et il a été déposé lors d'une réunion de juristes à New York, en juillet dernier. La réunion avait été convoquée par les Nations Unies, sous

les auspices du secrétaire général, qui est responsable du Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer.

En août, le document de Santiago, amélioré à New York, a été inscrit comme article 21 à l'ordre du jour de la troisième conférence préparatoire de la CNUED. Ce document a reçu de nouveaux appuis, et on a loué les plans progressistes qu'il proposait pour régler des problèmes surgis au cours de la dernière décennie et pour mettre en oeuvre les dispositions de la convention sur le droit de la mer. Le document de Santiago a reçu l'appui de 40 pays et fait partie de la documentation réunie pour la quatrième conférence préparatoire de la CNUED qui débutera cette semaine à New York et portera sur les pêches.

• (1650)

Le Canada et d'autres pays ayant des intérêts convergents avec lui sont déterminés à faire tout en leur pouvoir pour que les principes et les mesures énoncés dans le document de Santiago soient intégrés aux documents qui seront adoptés au sommet de la CNUED à Rio et pour qu'ils servent de base à une conférence diplomatique qui sera convoquée après le sommet de la CNUED pour discuter en détail des problèmes de la pêche en haute mer.

Le gouvernement estime que le seul moyen pour le Canada de réussir à protéger les stocks de poisson canadiens dès maintenant et pour l'avenir, c'est de procéder par la voie de la coopération internationale et non pas par la confrontation en haute mer.

Nous sommes déterminés à agir avec toute l'imagination et la vigueur nécessaires pour garantir le succès de notre entreprise et nous savons que cela exigera beaucoup d'efforts. Les résultats ne sont pas toujours apparents au début, mais nos collectivités de pêcheurs peuvent compter sur la coopération internationale pour obtenir ce qu'ils méritent.

Nous sommes déterminés à trouver une véritable solution au problème, ce qui inclut l'accroissement du contrôle par le Canada des stocks de poisson au large de la côte est, dans toutes leurs aires migratoires. C'est pourquoi nous dépensons autant d'énergie.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai plusieurs questions à poser.

J'ai écouté la ministre à deux reprises. Je sais qu'elle prend ce débat au sérieux, comme nous tous, mais il y a trois semaines, c'était le débat d'urgence. Cette semaine, c'est notre motion de l'opposition sur la crise qui nous